

Charles Monod - Syndic de Lutry/VD

# «Nous avons des défis à relever»

«J'ai commencé à faire de la politique il y a une vingtaine d'années, tout d'abord au sein du Conseil communal de Lutry, puis me suis rapidement laissé prendre au jeu», résume Charles Monod avec un sourire dans la voix. Si bien pris au jeu qu'il est aujourd'hui Syndic de la commune et député au Grand Conseil. Pleine de charme avec son bourg historique qui s'étire au bord du Léman et célèbre pour ses vins, Lutry connaît une hausse constante de sa population, séduite notamment par sa qualité de vie. Un défi en matière de logement et d'infrastructures, comme le souligne Charles Monod.

## - Quel portrait faites-vous de Lutry?

- Le cap des 10 000 habitants a été dépassé il y a quelques années. Ce chiffre atteindra vraisemblablement les 11 000 d'ici la fin de l'année sur un territoire assez restreint et très varié. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de revoir le Plan d'affectation communal (PACom) en deux étapes. La première concerne la partie Est du territoire, zone protégée de Lavaux, qui est devenue quasiment inconstructible, tandis que la deuxième se rapporte au Projet d'agglomération Lausanne-Morges, le PALM, qui comprend des projets de construction et de densification.

L'augmentation de la population nécessite des aménagements. Pour cette raison, un Plan de quartier pour le secteur de Burquet Sud, situé proche du bourg, au Nord-Ouest, a été proposé. La commune ne dispose pas de grandes surfaces et cette zone est l'une des dernières qui puisse être développée sur la partie urbanisée de son territoire.

## - Quelles sont les grandes lignes de ce projet?

- Sur les parcelles communales, il est prévu de construire des surfaces commerciales, des bureaux, mais également des logements à loyer abordable pour les jeunes et les familles, des logements protégés pour les seniors, ainsi que des locaux d'accueil pour la petite enfance. Le projet reste cependant modeste, car si l'on considère un taux de logement de 90% (taux maximal



COMMUNE DE LUTRY

Charles Monod.

préconisé par le canton), le périmètre pourrait accueillir 164 habitants, soit 152 de plus qu'aujourd'hui. Peu à peu, les maisons du quartier de Burquet Sud, dont la majorité date des années 50, sont appelées à être remplacées par de petits immeubles. Un Plan de quartier a été mis à l'enquête, mais celui-ci est actuellement bloqué par un recours au Tribunal fédéral.

Jusqu'au siècle dernier, la densité n'était pas un problème. De nos jours, la raréfaction, la hausse du prix du terrain - entre 1000 et 3500 francs le m<sup>2</sup> -, ainsi que l'augmentation de la population, nous poussent à exploiter la moindre surface. Pour les jeunes Lutriens, il est très difficile d'accéder à la

propriété quand le prix d'un appartement atteint le million, voire davantage.

Bien que la commune dispose du droit de préemption avec la loi L3PL, le prix du terrain rend quasiment impossible toute construction de logement d'utilité publique à des niveaux de loyers accessibles.

## - Qu'en est-il des coopératives d'habitation?

- La coopérative du Logement Lutry (CLL), fondée en 1991, a déjà construit trois immeubles sur le territoire communal, offrant 56 appartements à des prix raisonnables. La municipalité de Lutry envisage de mettre à disposition sous forme de Droit distinct et permanent (DDP) une partie des parcelles communales sises dans ce plan de quartier, afin que la CLL puisse y développer une nouvelle offre de logements accessibles aux jeunes et aux familles.

## - Avec la hausse de la population, la commune doit-elle construire de nouvelles infrastructures?

- Il est important de construire un nouveau Collège pour accueillir les élèves du secondaire en un seul et même endroit. Un mandat d'études parallèles été organisé et le lauréat a été le projet proposé par le groupement Graber & Petter. Une demande de crédit d'étude va être prochainement soumise au Conseil communal et la mise à l'enquête est prévue pour 2025. Si tout va bien, les travaux pourraient débuter l'année suivante.



Lutry connaît une hausse constante de sa population, séduite notamment par sa qualité de vie.

**- Quelle est la politique énergétique de la commune?**

- La commune a toujours été très sensible aux questions environnementales et n'a pas attendu la vague verte pour agir. Certifiée «Cité de l'énergie» depuis 2018, Lutry a la volonté d'être exemplaire. La ville compte près de 360 installations de panneaux photovoltaïques (publics et privés), ce qui permet de couvrir plus de 5% des besoins en électricité de la commune. Une étude sur le développement d'un chauffage à distance utilisant l'eau du lac est également en cours.

L'exploitation d'une installation de biométhanisation des boues d'épuration de la STEP nous permet, grâce à une installation

de couplage chaleur-force, de produire une partie de l'énergie nécessaire au fonctionnement des équipements d'épuration des eaux. Une installation photovoltaïque vient également compléter ce dispositif et contribue à produire plus de 70% de l'énergie nécessaire au fonctionnement du processus d'épuration de l'eau usée.

**- Vos actions en faveur de la biodiversité?**

- La voirie a renoncé à l'usage de tous les produits désherbants, ce qui implique de consacrer davantage de temps à l'entretien. Auparavant une personne traitait un parc en une demi-journée, alors qu'aujourd'hui, il faut plusieurs personnes et plusieurs jours. A l'instar d'autres exploitations viticoles de

Lavaux, le domaine communal a aussi décidé de se passer des intrants de synthèse et a entrepris une conversion vers le bio.

**- Quels sont les futurs défis pour Lutry?**

- A court terme, la construction du nouveau Collège de la Combe, pour les élèves du secondaire, est une priorité. La mobilité est aussi un défi. Avec plus de 20 000 voitures qui traversent quotidiennement le territoire communal, il est important de développer la mobilité douce. Enfin, la route de Lavaux, qui a plus de cinquante ans, doit être repensée. ■

**PROPOS RECUEILLIS  
PAR VIRGINIA AUBERT**

le déménagement en douceur



Devis gratuit

**BALESTRAFIC**

Certifié Charte Qualité  
**AGED**

Tél. 022 308 88 00 - [www.balestrafic.ch](http://www.balestrafic.ch)